

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite\\_011-20-chem | Moralisation. Item](#)[Th. Fix. Observations sur l'état des classes ouvrières, 1846 | Il n'y a plus de surveillance sur l'ouvrier](#)

## Th. Fix. Observations sur l'état des classes ouvrières, 1846 | Il n'y a plus de surveillance sur l'ouvrier

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb011\_f0523

SourceBoite\_011-20-chem | Moralisation.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Fix, Théodore](#)

Références bibliographiques[Fix, Observations sur l'état des classes ouvrières, 1846](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb304392608>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Fix, Théodore (1800 -- 1800)

TITRE Observations sur l'état des classes ouvrières

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1846

EDITEUR Paris : Guillaumin , 1846



Theodor F. v.  
Observ. sur l'état des  
ouvriers

Il n'y a + de surveillance sur l'ouvrier

1846.

"Au 18<sup>th</sup> l'ouvrier jouit en qqes sortes même de la famille du maître. Il obit lors de l'ordre de la maison et de "soumission" de conditions qui impliquent de habitude requises"

"Les gd. libertés et l'aggl. de ouvriers de la mainf. ne permettent + aux entrepreneurs de suivre cette espèce de régime patriarcal qui servait les ouvriers et le finit de d'argent et d'ouvrage."

Le travailleur est maintenant considéré comme un être libre. Il n'est + assujéti à l'ouvrière journalière. Célibataire, il est lors de voir d'être subrogé, d'être salarié, et de "payer chez de d'ouvriers; mais, il a obtenu une très grande - une ou bien de la commodité et plus de cette manière de l'argent de la vie d'ouvrage." (74-75)

"En d'approvisionnement l'ouvrier, la liberté de être conduit à de d'efforts qu'on voit + (comme) d'éducation. c'est-à-dire que ni voyons l'impossibilité d'être débarrassé sans produire même la classe inf.; c'est-à-dire que ni voyons le concubinage se multiplier sans rougir; c'est-à-dire que ni voyons de manière précise rendre l'ouvrier du travailleur" (75)

- Sans doute l'ouïe n'est ni reconnue de  
conditions physiques de son bruit ; il n'est pas  
le bruit de l'ouïe ; " mais il dépend de lui  
dans son mode et sa régularité, vibration,  
solen et l'harmonie " (76.)